



Avis

LIMITATION VOLONTAIRE PERMANENTE DU DROIT D'EXERCICE

Le 16 juillet 2025, le comité d'admission à l'exercice de la profession de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a entériné l'entente relative à la limitation volontaire permanente de la médecin vétérinaire Dre Joanne MacLeod McOuat (# 3064).

Dre MacLeod McOuat s'est engagée, de façon volontaire, à limiter de manière permanente sa pratique dans le domaine avicole et le domaine des animaux de compagnie.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un ordre professionnel regroupant plus de 3250 membres et dont le mandat est d'assurer la protection du public.

Saint-Hyacinthe, ce 27 octobre 2025.

Me Marie Laurence Lenfant, LL.B., D.E.S.S.

Secrétaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec